



Lyon le 28/06/2019

Nos références : 2019-015

Contact : JACQUET Jean-René

Courriel : secretaire.general@cgt-sdmis.fr

Tel : 06 51 18 43 50

**Monsieur Jean-Yves SECHERESSE**

Président du conseil d'administration du SDMIS

S/C

**Monsieur le Contrôleur Général Serge DELAIGUE**

Directeur Départemental et Métropolitain

du Service d'Incendie et de Secours du Rhône

17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

**Objet :** Préavis de grève de 13h à 13h45 pour les journées du  
1,2,3,4,5,8,9,10,11,12,15,16,17,18,19,22,23,24,25,26,29,30 et 31 juillet 2019,  
1,2,5,6,7,8,9,12,13,14,15,16,19,20,21,22,23,26,27,28,29 et 30 aout 2019.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du préavis de grève national du 19 juin 2019 porté par les 7 organisations syndicales regroupant 85% des SPP, le syndicat CGT des agents du SDMIS appelle l'ensemble des agents du SDMIS à se mobiliser et dans ces conditions, **dépose un préavis de grève de 13h00 à 13h45 du lundi au vendredi sur toute la période de juillet et aout 2019.**

Dans ce contexte la CGT demande à toutes et tous de **se porter massivement grévistes pendant 45 mn durant les périodes précitées**, pour protester contre l'absence de réponses de la part du ministère de l'intérieur, de l'Association des Départements de France et de l'Association des Maires de France depuis le 14 mars 2019 concernant les revendications suivantes :

- **Le retrait du Projet de loi de transformation de la fonction publique.**
- **Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques.**
- **La revalorisation significative de la prime de feu à hauteur de 28 % minimum.**

**La CGT des agents du SDMIS**  
**www.cgt-sdmis.fr**

**19 ave. DEBOURG 69007 LYON**  
**06.51.18.43.50**



- **La garantie de la pérennité de CNRACL** et l'institution d'un dispositif de portabilité des droits pour les agents de la catégorie active en déplaçant les 1 an pour 5 ans et en supprimant les sur-cotisations.

- **Prioriser les préoccupations relatives aux questions de protection de la santé et de la sécurité pour les agents des SDIS** (temps de travail, respect de la directive 2003-88/CE et de ses jurisprudences, dispositions adaptées face aux agressions subies par les sapeurs-pompiers, cancers liés à la toxicité des fumées).

- **Le recrutement massif d'emplois statutaires** afin de répondre aux besoins des Services départementaux d'Incendie et de Secours.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

**Jean René Jacquet**  
Secrétaire général de la CGT SDMIS